

SYNDIC DIAR HAMMAMET

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AOUT 2014

En l'an deux mille quatorze et le vendredi 15 août se sont réunis, à 18 heures, en assemblée générale ordinaire, les propriétaires du lotissement Diar Hammamet au domicile de Monsieur Mohamed BESBES à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport moral
- Examen et approbation du rapport financier
- Election des membres du comité du syndic
- Pouvoir pour formalités
- Examen du problème de paiement des cotisations
- Questions diverses

L'assemblée générale a nommé les membres du bureau de l'assemblée comme suit :

- Président : Monsieur Mohamed BESBES
- Scrutateur : Monsieur Mahdi SALLEMI
- Scrutateur : Monsieur Mohsen KRICHEN
- Secrétaire : Monsieur Abdeljalil KALLEL

Le président demande à l'assemblée de lui donner acte de la validité de la convocation de la dite assemblée.

L'assemblée à l'unanimité lui en donne acte

Il résulte de la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de séance et conformément à l'article 17 des statuts, que le quorum est atteint, et par conséquent cette assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation.

Le Président rappelle que la convocation à la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour ont été publiés aux journaux La Presse et Assarih du 01 août 2014 et ont été affichés à l'entrée de la résidence à la même date et ce conformément à la réglementation en vigueur. L'assemblée, à l'unanimité, lui en donne acte.

Après présentation du rapport moral et du rapport financier et après discussions et échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement au vote les résolutions suivantes.

Première résolution : Examen et approbation du rapport moral du syndic par l'assemblée :

Après lecture du rapport moral par le secrétaire général du comité du syndic M. Abdeljalil KALLEL et échange de vues, l'assemblée décide d'approuver le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Deuxième résolution : Examen et approbation du rapport financier du syndic par l'assemblée :

Après lecture du rapport financier par le trésorier Hichem DEBBABI et échange de vue l'assemblée décide d'approuver le dit rapport.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Troisième résolution : Election des membres du comité du syndic :

Après constatation de l'expiration des mandats des membres du comité du syndic, l'assemblée générale a procédé à l'élection des nouveaux membres comme suit :

- Monsieur Mohamed BESBES
- Monsieur Abdeljalil KALLEL
- Monsieur Hichem DABBEBI
- Monsieur Abdelmajid HASSAIRI
- Madame Wafa AOUINTI
- Monsieur Hédi CHAARI
- Monsieur Mokhtar M'HIRI
- Monsieur Rejab Elloumi
- Monsieur Ali M'HIRI
- Monsieur Mehdi Sellami
- Monsieur Mohamed Noureddine Yaich.

Et ce pour la durée d'une année.

La répartition des tâches entre les membres du nouveau comité sera effectuée lors de sa première réunion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Quatrième résolution : Montant des cotisations

L'assemblée générale des propriétaires décide de reconduire les cotisations annuelles pour l'exercice 2014/2015 comme suit :

0,700 dinars pour chaque m^2 de terrain.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Cinquième résolution : Paiement des Cotisations

L'assemblée constate un faible taux de recouvrement des cotisations et décide de continuer la sensibilisation des copropriétaires et autorise le comité à accomplir les démarches judiciaires nécessaires dans le cas de non paiement.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Sixième résolution : Questions diverses

Après discussions de différentes questions, l'assemblée décide de :

- Inciter les copropriétaires à clôturer leurs terrains non bâties et autoriser le comité, le cas échéant, de clôturer les lots concernés et de faire supporter à leurs propriétaires les dépenses y afférentes.
- Améliorer la situation de la circulation des véhicules au sein de la Cité (ralentisseurs de vitesse).
- Améliorer les conditions du beach club par l'installation de nouveaux parasols, l'acquisition de nouvelles chaises et le prolongement de la date des différentes installations (15 juin/15 septembre)
- Continuer la réalisation de l'accord avec la SEPTH d'Octobre 2008.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

Septième résolution : Pouvoirs pour formalités

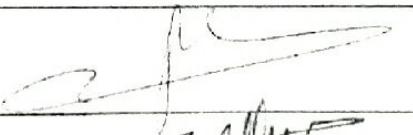
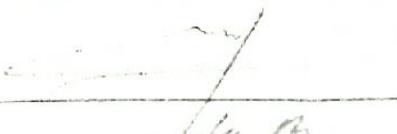
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du bureau.

Le Membres du bureau de l'assemblée

Nom & Prénom	Qualité	Signature
Mr. Besbes Mohamed	Président	
Mr. Sallemi Mahdi	Scrutateur	
Mr. Krichen Mohsen	Scrutateur	
Mr. Kallel Abdeljelil	Secrétaire	

Membres du nouveau comité du Syndic 2014/2015

Mr. Bésbé Mohamed Président	Mr. Kallel Abdeljelil Secrétaire Général	Mr. Dabbabi Hichem Trésorier
Mme. Aouinti Wafa Membre	Mr. Hassairi Abdelmajid Membre	Mr. Chaari Hedi Membre
Mr. M'hiri Ali Membre	Mr. M'hiri Mokhtar Membre	Mr. Alloumi Rajeb Membre
Mr. Mehdi Sellami Membre	Mr. Nourddine Yaich Membre	